

COMITÉ SYNDICAL

Du jeudi 23 avril 2026 à 17h00

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril 2026 à 17h00, le Comité Syndical s'est réuni au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) à Brive-la-Gaillarde, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Bernard REYNAL.

Nombre de Délégués

En exercice : 130 titulaires et 92 suppléants

Présents : 115

Pouvoirs : 20

Votants : 100

Convocation établie et affichée le :

16 avril 2026

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Sous-Préfecture le :
- de la publication le :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

Mme Marie-Joseph DE PERETTI, Mme Josiane CHAMBODIE, M. Jean-Louis LASCAUX, M. Alain DOUSSEAU, M. M. Christian PRADAYROL, Mme Valérie TAURISSON, M. Jean-Luc SOUQUIERES, Mme Dominique EYSSARTIER, Mme Sandrine MAURIN, M. Joël GROSTIN, Mme Marie-Christine LACOMBE, M. Richard GRIFFOUILLE, M. Jean PONCHARAL ; Mme Laure PIANEZZA, Mme Laurence VEYSSIERE, Mme Catherine GABRIEL ; M. Jean-Gabriel SAUTOUR, M. Guy ROQUES, M. Thierry KURKOWSKI, M. Jean-Marie VALADE, M. Serge ARNAUD, M. Guillaume PELISSIER, M. Philippe GILET, M. Jean-Marc BRUT, M. Gérard COFFY, M. Jean-François CHEVREUIL, M. Hubert BOURNOL, M. Christian CHATRAS, M. Philippe TILLET, Mme Sylvie VILLEBONNET, M. Edouard VEGA TOCA, M. Jérôme BADOURE, M. Noël CROUZEL, Mme Florence DUCLOS, M. Victor SANCHEZ, M. Walter MAMMOLA, M. Alain RIGOUX, Mme Isabelle DAVID, M. Philippe CHABRIER, Mme Monique SERRE, M. Denis TARBARD, M. Philippe VIDAU, M. Maxence COUSIN, Mme Sandrine LABROUSSE, M. Francis BORDAS, M. Didier MARSALEIX, M. Guillaume MASSONI, Mme Julie ROBERRINI, Mme Marie LAPACHERIE, M. Didier HAUSER, Mme Sonia CHOUZENOUX-PINET, M. Bernard CONTINSOUZAS, M. Jean-Louis BEAUVIEUX, Mme Corinne BOUSQUET, Mme Monique MAS, M. Michel LACHAMBRE, M. Patrick DELORT, M. Jean-Claude RAYNAUD, M. Claude VILLENEUVE.

Communauté de Communes Midi Corrèzien :

M. Alain SIMONET, M. Jacques LAUSSAC, M. Bernard REYNAL, M. Jean-Michel MONTEIL, M. Jacques BARNABE, Mme Céline MOURIGAL, M. Gilles POMMIER, M. Pascal MARÇAIS, Mme Sylvie BONNEVAL, Mme Marie-Françoise GERMANE, M. Jacques VAILLANT, M. Eric GALINON, M. Jérémie SOURIE, M. Yves NOYER, M. Jérôme FALLAIS, M. Christophe LISSAJOUX, Mme Florence MOURIGAL-LAROCHE, M. Daniel ROCHE, Mme Françoise CHAPOULIE, M. Philippe LONGUEVILLE, M. Sébastien FAURE, M. Christian PERNOT, M. Ghislain MALLIE, M. Michel RAYNAL.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Frédéric SOULIER, Mme Valérie GAUT, Mme Sylvie ALVINERIE-BOUSQUET, Mme Patricia BUISSON, M. Stéphane BIRYCKI, M. Eddie MARCOS, M. Serge PALLOT, Mme Marine VIDAL DA GAMA, Mme Ghislaine DUBOST, M. Franck GILLET, M. François-Xavier MARIT, M. Laurent DARTHO, M. Philippe VIDAU, Mme Céline GAUL, M. Stéphane BRUXELLES, M. Fabien LEROUX, M. Jacques LACOMBE, Mme Nathalie DURANTON, Mme Alexandra DELPLACE, Mme Hélène LACROIX.

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS PRÉSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

M. Arthur GOUDEAUX, M. Jean-Pierre BEYLIE, M. Fabien BAUSSIAN, M. Michel PEYRAMAURE, M. Pascal CUSSON, M. Jean-François LABORIE, M. Vincent CHEVALIER, M. Gérard LABROUSSE, Mme Gwendoline GENESTE, Mme Eliette VIGNAL, M. Denis VIGNERON, M. Gilbert ANTIGNAC, M. Jean-Michel DESCHAMP, M. Francis COSTE, M. Maxime NICOLAU, M. Jean-Marc POUGET, Mme Katia SERVAES, M. Alain LAPORTE, M. Guy LARUE, M. Remy DANIEL, M. Thierry FANTHOU, M. Laurent DUPUY.

Communauté de Communes Midi Corrèzien :

Mme Rose-Marie CAVARROT, M. Pierre MILY, Mme Isabelle PEINEAU, M. Pascal BRUYERE, M. Eric ROSSIGNEL, M. Jérôme COUTRIER, M. Marcel-Bernard SIMBELIE, Mme Sylvie CHAMBEAUDIE, M. Vincent KELLER.

Le Comité Syndical, réuni conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a désigné Monsieur Alain SIMONET pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : CHARTE DE L'ÉLU(E) LOCAL(E)

RAPPORTEUR : CHRISTIAN PRADAYROL, PRÉSIDENT DU SEBB

La loi du 22 décembre 2025 a modernisé la Charte de l'élu local, texte de référence qui encadre les principes éthiques attachés à l'exercice du mandat local. Cette réforme vise à renforcer la transparence et reconnaître pleinement les droits attachés au mandat local.

Les élus locaux sont les membres des conseils/comités élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Ce mandat se traduit également par des droits et des devoirs prévus aux articles L.1111-13 et L.1111-14 du code général des collectivités territoriales, dispositions qui constituent la charte de l'élu local.

► Il a été demandé au Comité Syndical :

- ❖ De prendre acte de la communication en annexe (la charte complète).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**Le Président,
Christian PRADAYROL**